



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

**Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des
Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf sur Loire**
Z.I. Saint Barthélémy - BP 97
45110 – Châteauneuf-sur-Loire

N°02/2026

Extrait du registre des délibérations du comité syndical du 02 février 2026

Le lundi deux février deux-mille-vingt-six à dix-neuf heures, le comité syndical du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire s'est réuni à la salle des fêtes 66 rue des Maux Petits à Saint Martin d'Abbat, suite à la convocation adressée par Monsieur KUTZNER Philippe en date du mardi 26 janvier deux-mille-vingt-six.

Étaient présents les délégués syndicaux suivants :

Communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais : Mesdames et Messieurs, POINTEAU, MEYNARD, JOURDAIN, JACQUINOT, MARTINON, FEVRIER, KUTZNER, JOURDAN, D'HULST, FOUSSARD, MARCEAUX, LEFEBVRE, DESLAIS, REDJAL, BOURGEOIS, DAVID, BRAGUE.

Communauté de communes des Loges : Mesdames et Messieurs, AMEUR, COLIN, BOUCHER, BLANLUET, MORIN, MISSERI, BISSONNIER, DAMILAVILLE, GODIN, GUDIN, MAÇON, VINCENT.

Communauté de commune Val de Sully : Mesdames et Messieurs, THUILLIER, FOURNIER, MARCHAND, ODRY, HERSANT, AMELIN, CHEVALIER.

Étaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur POISSON André, Madame LEBEGUE Anne et Madame BURGEVIN Christiane.

Étaient excusés les délégués syndicaux suivants : Monsieur MICHENET Sébastien et Monsieur CEVOST Jacques de la communauté de commune des Loges.

Étaient excusés les délégués syndicaux suivants : Madame DEBRUS Marie-Hélène, Monsieur DAIMAY Dominique et Monsieur QUETTIER Guillaume de la communauté de commune Val de Sully.

Madame FLORES Christiane de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais a donné pouvoir à Monsieur MARTINON Pierre de la communauté de communes de Canaux et Forêts en Gâtinais. Madame DALAIGRE Catherine de la communauté de communes des Loges a donné pouvoir à Monsieur MISSERI Jean-Pierre de la communauté de communes des Loges.

Monsieur CIMPELLO Alain de la communauté de communes Val de Sully a donné pouvoir à Monsieur KUTZNER Philippe de la communauté de communes Canaux et Forêts en Gâtinais.

Monsieur Jourdain a été désigné en qualité de secrétaire par le comité syndical.

Nombre de délégués :

En exercice : 64

Présents : 35

Votants : 38



DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

La tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (*articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales*).

Le DOB a lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et doit être acté par une délibération spécifique donnant lieu à un vote.

Ce débat permet à l'assemblée délibérante de :

- Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les inscriptions portées au budget primitif,
- D'être informée de la situation budgétaire de l'établissement,
- De s'exprimer sur la stratégie financière de l'établissement.

Les tarifs de la redevance incitative ont été votés le 22 décembre 2025 pour être applicables à compter du 1^{er} janvier 2026. Il est proposé de débattre des orientations budgétaires le lundi 02 février 2026 à 19h00, à la salle polyvalente de Saint-Martin-d'Abbat située au 66 rue des Maux Petit. Pour se conformer à l'obligation de tenue du débat d'orientations budgétaires dans les 2 mois précédant le vote du budget, le vote du budget devra intervenir au plus tard le 2 avril 2026.

4-1 - RETROSPECTIVES 2025

L'année 2025 a permis de réaliser en partenariat avec les partenaires publics et privés, un tour d'horizon des diverses problématiques rencontrées afin d'établir un projet cohérent ayant conduit à la mise en place du projet pluriannuel d'investissement.

L'exercice 2025 a été marqué particulièrement par :

- Mise en œuvre du marché de déchetterie (traitement et exploitation) et mise en place de la DSP pour le haut de quai des déchetteries,
- Déploiement des nouveaux services du SICTOM à compter du 30 juin : bacs jaunes en porte à porte, multiflux :
 - Enquêtes et dotations, livraisons des bacs, déploiement des abribacs, retrait des PAV existants (excepté sur les 7 communes à forte densité de population) et collecte,
 - Organisation de réunions publiques sur les communes du territoire (environ 40),
 - Obtention de soutiens dans le cadre de à l'Appels à Projets Collecte CITEO 2024 dont les soutiens impacteront les années 2025 et 2026 (919 000 euros),
- Déchèterie de Sully sur Loire : publication de l'appel d'offres,
- Renforcement des équipes en vue de la mise en place des bacs jaunes et de la modification du principe de collecte (accueil, communication et technique),
- Poursuite de la gestion des biodéchets : distributions de composteurs individuels et retour sur les tests de composteurs partagés,
- Publication du magazine du SICTOM,
- Poursuite de la sensibilisation et de la communication à destination des usagers et des élus (plus de 70 animations),
- Suivi de l'évolution de notre trésorerie en collaboration avec les services financiers de l'Etat ; relances des paiements, prise en compte d'admissions en non-valeur et réflexions sur une convention de partenariat avec le CDL afin d'optimiser le recouvrement des recettes du syndicat,



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

- Recrutement du nouveau responsable comptable,
- Fermeture du site d'enfouissement de Bray Saint Aignan le 07/07/2025,
- Appel à manifestation d'intérêt pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le site de l'ISDND de Bray Saint Aignan,
- Attente des avancées relatives au projet de déménagement du siège.

Hypothèses de clôture du compte administratif 2025 :

En l'absence du compte de gestion, les chiffres annoncés au Compte Administratif sont estimatifs, arrêtés au 31/12/25.

	Exploitation	Investissement
Dépenses	14 710 722	3 629 547
Recettes	13 853 605	4 231 576
RAR 2025		
Résultat 2025	-857 117	602 029
Résultat antérieur reporté 2024	3 399 796	524 121
Résultat cumulé 2025	2 542 679	1 126 150

Tableau sur l'évolution des usagers par typologie 2021-2026 :

TABLEAU SUR L'EVOLUTION DES USAGERS PAR TYPOLOGIE 2021-2026

Type usagers	NB 01/01/21	NB 01/01/22	EVOLUTION 2021/2022	NB 01/01/23	EVOLUTION 2022/2023	NB 01/01/24	EVOLUTION 2023/2024	NB 01/01/25	EVOLUTION 2024/2025	NB 01/01/26	EVOLUTION 2025/2026
Particulier bac	27 760	27 385	-1%	27 061	-1%	26 730	-1%	26 381	-1%	26 868	2%
Particulier badge	8 663	9 171	6%	9 687	5%	10 098	4%	9 413	-7%	9 852	4%
Particulier bac + badge	695	810	16%	885	8%	857	-3%	885	3%	982	10%
Particulier bac collectif -> facturé au bailleurs ou gestionnaire privé	613	609	-1%	617	1%	592	-4%	594	0%	589	-1%
Divers (travaux...)	77	54	-30%	101	47%	109	7%	90	-21%	105	16%
REFUS BAC PARTICULIER	68	79	14%	90	12%	99	9%	80	-15%	73	-18%
Total particuliers	37 876	38 108	1%	38 441	1%	38 485	0%	37 449	-3%	38 469	3%
Professionnel bac	792	799	1%	805	1%	811	1%	807	0%	810	0%
Professionnel badge	95	100	5%	97	-3%	100	3%	97	-3%	101	4%
Professionnel bac + badge	17	18	6%	22	18%	20	-10%	22	9%	33	33%
Total professionnels	904	917	1%	924	1%	931	1%	926	-1%	944	2%
Total hors administrations	38 780	39 025	1%	39 365	1%	39 416	0%	38 375	-3%	39 413	3%
Administrations bac	274	270	-1%	274	1%	266	-3%	267	0%	276	3%
Administrations badge	29	30	3%	29	-3%	29	0%	30	3%	27	-11%
Administrations bac + badge	24	24	0%	24	0%	24	0%	25	4%	27	7%
Total administrations	327	324	-1%	327	1%	319	-3%	322	1%	330	2%
Total Général	39 107	39 349	1%	39 692	1%	39 735	0%	38 697	-3%	39 744	3%

Rappel : le 22 décembre 2025, la grille tarifaire 2026 a été votée après débats par le comité syndical, vote faisant suite à présentations de scénarii :

- Le 8 décembre 2025 en Bureau syndical,
- le 8 décembre 2025 en réunion d'information à l'ensemble des élus du SICTOM, élargie aux Conseillers départementaux, aux Présidents des trois Communautés de communes adhérentes, à la représentante de l'Association des Maires du Loir-et-Cher, les trésoreries et pour information aux services de l'Etat.
- le 22 décembre 2025 lors du Comité syndical.

Le besoin en REOMi a été estimé à 11.4 millions d'euros.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

TONNAGES COLLECTES / RATIOS 2017-2025

Tonnages collectés en tonnes	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	11 300	9 620	10 340	10 652	10 480	10 000	9 682	9 570	9 071
Emballages	2 090	2 263	2 328	2 475	2 746	2 962	3 142	3 403	1 702
JRM	1 826	1 786	1 650	1 383	1 317	1 169	994	950	408
Multimatériaux	/	/	/	/	/	/	/	/	2 653
Verre	3 134	3 198	3 252	3 376	3 372	3 332	3 295	3 224	3 138
Déchèteries	24 677	25 052	25 186	21 892*	27 275	23 450	24 222	28 404	27 050
Total	43 027	39 656	40 428	15 411	42 444	37 951	41 335	45 551	44 022

Ratios en Kg / habitants	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
OMR	133	126	122	126	123	118	116	112	106
Emballages	25	27	27	29	32	35	37	40	20
JRM	22	21	19	16	16	14	12	11	5
Multimatériaux	/	/	/	/	/	/	/	/	31
Verre	37	38	38	40	40	39	39	38	37
Déchèteries	291	295	297	258*	321	276	289	333	317
Total	507	487	476	440	500	447	493	534	516

* En 2020, les déchèteries ont été fermées entre le 17 mars 2020 et le 4 mai 2020 d'où la baisse de tonnages

4-2 PERSPECTIVES SUR L'ANNEE 2026

L'exercice 2026 sera marquée particulièrement par :

- L'installation de la nouvelle mandature et des projets de mandat,
- La mise en service de la déchèterie de SULLY SUR LOIRE,
- La gestion et suivi des nouveaux services sur l'année complète,
- La mise en place d'un bonus pour les OMR,
- La poursuite de la gestion des biodéchets : distributions de composteurs individuels et ouverture de nouveaux sites de composteurs partagés,
- La poursuite de l'optimisation des process internes,
- La poursuite de la sensibilisation et de la communication à destination des usagers et des élus.

4-3 ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2026 :

Le compte de gestion 2025 n'étant pas encore transmis au SICTOM, les montants du CA 2025 sont estimés.

Les orientations budgétaires sont présentées hors report des excédents antérieurs. Un budget supplémentaire sera ultérieurement soumis au vote du comité syndical.

S'agissant du rapport sur les orientations budgétaires, les chiffres contenus ne sont pas définitifs et pourraient faire l'objet d'un ajustement lors du vote du budget 2026.

DEPENSES D'EXPLOITATION : 15 954 550 €

(Pour mémoire 2025 BP et DM : 15 749 422 € et virement à la section d'investissement de 2 242 862€, soit au total 17 992 284 €).



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

CHAPITRE 011 : Charges à caractère général

Prestation de marché

Il a été tenu compte des nouveaux marchés.

	Compte	CA 2025 au 31 12 2025 - estimé	BUDGET + DM 2025	Budget 2026
Collecte en porte-à-porte	6111	1 782 568	1 810 000	1 456 000
Collecte en apport volontaire	6119	1 644 307	1 615 000	1 831 000
Tri des déchets recyclables	6118	1 255 346	1 270 000	1 405 000
Exploitation déchèteries	6114	2 086 173	2 090 000	2 205 000
Déchets dangereux	6112	135 294	135 000	145 000
		6 903 688 €	6 920 000 €	7 042 000 €

Nouveau marché 01/07

*Dont apport volontaire
multimatériaux*

marché

marché

marché

Hausse du coût Exploitation des déchèteries : prix du nouveau marché, transfert des agents de déchèteries à la société Sépur en 2025 et régularisation de certaines opérations de 2024.

Communication : 100 000 €

Les orientations budgétaires présentées lors du Comité syndical mettent l'accent sur plusieurs mesures visant à renforcer le soutien du Sictom aux actions mises en place par : la réduction des déchets, l'amélioration qualitative et quantitative du tri pour une valorisation optimale, la diffusion de l'information auprès d'un large public et les interventions auprès de l'ensemble des cibles, campagne de communication multi générationnel, services de prévention, etc...

En 2026, de nombreuses actions sont prévues suite au déploiement des bacs jaunes, en multiflux, porte à porte sur le territoire.

Les dépenses de prévention et sensibilisation sont constituées à titre principal par :

- Les actions de communication regroupant la communication institutionnelle, la communication interne, les relations presse, les relations institutionnelles et la communication digitale que souhaite porter le SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire sur les réseaux sociaux, le site internet et à travers ses supports de communication éditoriaux (Magazine et Newsletter) et le développement de nouveaux canaux de communication tels que la radio. Il s'agit d'autant d'outils au service de la visibilité du Syndicat et des messages de prévention et sensibilisation qu'il souhaite porter ;
- La sensibilisation et la communication de proximité à travers l'animation et le développement d'outils pédagogiques ludiques, la présence au sein d'événements locaux et auprès des administrations afin de toucher de multiples cibles ;
- Informations :
 - Les nouvelles consignes de tri,
 - Veille à la qualité du tri par des actions de communication et de la sensibilisation de terrain,



- Distribution des composteurs individuels et le déploiement des sites de compostages partagés sur l'ensemble du territoire ;
- Broyage à domicile ;
- Prêt de ramassage zéro déchet et le prêt d'écocup et de poubelles dans le cadre des manifestations.

Plus de 70 dates d'animation et de sensibilisation sont déjà validées auprès des établissements scolaires du territoire.

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 011	Charges à caractère général	5 230 764 €	7 808 830 €	7 844 774 €	7 841 950 €

CHAPITRE 012 : Charges de personnel

La masse salariale représente **8.82 %** du budget de fonctionnement. En comparaison, elle représentait 8,61% du budget 2025.

Cela s'explique notamment par les recrutements du nouveau comptable, d'un agent polyvalent administratif sur l'année complète, ainsi que les remplacements de deux agents techniques sur les mois de juillet et août.

Conformément aux orientations, la masse salariale comprend notamment :

- 100 000 € pour :
 - Le coût de réintégration éventuelle de 3 agents en disponibilité ou détachement, à compter d'avril 2026,
 - Les heures supplémentaires (10 000 €).
- 58 000 € pour :
 - Le recrutement supplémentaire d'un agent polyvalent pour appuyer le service technique dans ses missions (42 000 €),
 - L'ancienneté et les diverses possibles évolutions de carrière (15 000 €).
- 41 000 € pour les indemnités des élus.

Autres : Formations (20 000 €), gratification stagiaires (3 000 €), prise en compte de la hausse de valeur du point de 1.2% à compter de janvier 2026 ; indemnité télétravail (2 500 €) ; médaille du travail (1 500 €).

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 012	Charges de personnel	1 432 100 €	1 263 335 €	1 356 412 €	1 398 000 €

CHAPITRE 022 : Dépenses imprévues

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET 2025	BUDGET 2026
TOTAL 022	Dépenses imprévues	0 €	200 000 €	200 000 €	0,00 €



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
 Reçu en préfecture le 03/02/2026
 Publié le 03.02.2026
 ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

CHAPITRE 023 : Virement à la section d'investissement
 (Différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation).

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 023	Virt. à la sect. d'invest.	0 €	0 €	2 242 862 €	0 €

CHAPITRE 042 : Opérations d'ordre entre section

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 042	Op. D'ordre entre sections	336 386 €	367 930 €	379 809 €	787 000 €

Dotation aux amortissements : 787 000 €



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
 Reçu en préfecture le 03/02/2026
 Publié le 03.02.2026
 ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

Evolution des amortissements depuis 2025
SICTOM DE CHATEAUNEUF SUR LOIRE

Exercice	Amortissements	aleur nette Comptable
2025	387 830,18	8 519 890,78
2026	788 627,28	5 733 241,62
2027	747 532,07	4 985 709,55
2028	730 571,95	4 255 137,60
2029	705 978,04	3 549 161,56
2030	604 702,51	2 944 459,05
2031	558 785,73	2 385 673,32
2032	520 824,30	1 864 849,02
2033	107 695,80	1 757 153,42
2034	105 375,35	1 651 778,07
2035	102 039,18	1 548 838,89
2036	102 090,00	1 446 748,89
2037	102 090,00	1 344 658,89
2038	102 090,00	1 242 568,89
2039	102 090,00	1 140 478,89
2040	102 090,00	1 038 388,89
2041	102 090,00	936 298,89
2042	102 090,00	834 208,89
2043	102 090,00	732 118,89
2044	102 090,00	630 028,89
2045	102 090,00	527 938,89
2046	102 090,00	425 848,89
2047	102 090,00	323 758,89
2048	102 090,00	221 668,89
2049	102 081,78	119 587,11
2050	48 514,00	71 073,11
2051	48 505,98	22 567,13
2052	22 567,13	0,00



CHAPITRE 65 : Autres charges gestion courante

Provisions Ordonnateur - compte 6541 : CC les Loges 2017 à 2019 : 386 000 €

2017: 99 925 euros / 2018: 132 610 euros / 2019: 162 465 euros

Compte 65881 « contributions versées aux organismes extérieurs » : montant de la contribution au SYCTOM, en baisse de 8,81% par rapport à l'année précédente. Une prévision de 4 435 000 € TTC au BP 2026, pour un réalisé en 2025 de 4 753 825 € TTC.

SYCTOM

Estimation des tonnages 2026 :

A partir du 1er juillet 2025, tous les tonnages sont massifiés au quai de transfert pour être ensuite dirigés vers les exutoires : Arrabloy et Saran.

	Réalisé 2024	Prévision BP 2025	Réalisé 2025	Prévision BP 2026
INCINERATION :				
Ordures ménagères :				
OM SICTOM - transfert	6 767,64	9 164	7 021,92	9 000
OM SICTOM - direct UVE	2 806,90	0	2 049,25	0
TV (i) SICTOM	1 432,19	750	944,7	
TV SICTOM		6 750	5 748,85	6 700
TRAITEMENT :				
Déchets (gravats)	4 547,65	4 750	4 396,09	
Déchets végétaux SICTOM	9 172,90	9 000	8 205,10	8 200
Charges de fonctionnement				
Coût de transfert				
TOTAL	24 727,28	30 450	28 365,91	23 900

Charge d'incinération – valorisation énergétique

Depuis 2024, le deuxième four était arrêté pour des travaux d'une durée de 1 an et demi à 2 ans. Début 2026, remise en fonctionnement avec 66% de capacité à ce jour.

		CA 2024 au 31/12/24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 65	Autres charges de gestion courante	4 614 482 €	4 801 727 €	5 277 627 €	4 852 300 €

CHAPITRE 66 : Charges financières

		CA 2024 au 31/12/24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 66	Charges financières	45 211 €	66 881 €	114 523 €	198 800 €

Liste des emprunts/ Etat de la dette

N° contrat	Code	Désignation	Date d'obtention	Capital emprunté	Capital restant dû
00680080/700847	12-03	Travaux déchetteries 2011- et investissements 2011	23/12/2011	967.000	104.971
1111025	12-04	Investissements 2011	08/12/2011	322.000	32.200
1111025	12-01	Travaux déchetteries-et investissements 2011	08/12/2011	578.000	48.167



1207019	12-05	Investissements 2012	12/07/2012	1.000.000	159.061
37055200769002	18-1	Construction de deux déchèteries Vienne en val et Ouzouer sous bellegarde	08/03/2018	1.320.000	321.978
00002617657	25-01	Fourniture livraison et distribution de bacs	03/02/2025	2.365.875	1.972.688
00002617659	25-05	Fourniture livraison de colonnes aériennes fixes, mobiles verres et multimatériaux	03/02/2025	536.265	536.265
00002617660	25-04	Fourniture livraison abri-bacs multimatériaux	03/02/2025	1.682.400	811.650
00002617661	25-03	Composteurs	03/02/2025	336.480	319.656
					4.306.636

Charges financières - Endettement pluriannuel

Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Frais TTC	Commissions TTC	Capital restant dû
2026	882 937.94 €	124 246.23 €	756 691.71 €	0.00 €	0.00 €	4 306 636.15 €
2027	742 529.98 €	103 712.00 €	636 817.98 €	0.00 €	0.00 €	3 547 944.44 €
2028	507 862.81 €	88 192.69 €	419 670.12 €	0.00 €	0.00 €	2 909 126.46 €
2029	459 424.69 €	75 823.65 €	383 601.04 €	0.00 €	0.00 €	2 489 456.34 €
2030	430 305.57 €	63 528.53 €	366 777.04 €	0.00 €	0.00 €	2 105 855.30 €
2031	368 867.55 €	52 562.51 €	316 305.04 €	0.00 €	0.00 €	1 739 078.26 €

Ligne de trésorerie

Principes d'une ligne de trésorerie : Il s'agit d'une enveloppe financière mise à la disposition d'une collectivité et permettant d'éviter des décalages dans le temps entre des encaissements et des décaissements. Elle ne doit en aucun cas financer des investissements. Elle est contractée auprès d'un établissement bancaire. Le montant actuel des sommes non recouvrées depuis 2017 étant élevé, la nécessité de souscription d'une nouvelle ligne de trésorerie est intervenue.

En date du 24 décembre 2025, le SICTOM a signé un contrat de ligne de trésorerie d'un montant de 4 000 000 € avec le CREDIT AGRICOLE.

La durée est de 364 jours à compter de la date d'entrée en vigueur.

En 2026, les factures de redevance seront adressées en février afin d'encaisser plus rapidement les sommes à recouvrer et ainsi diminuer le recours à la ligne de trésorerie.

Cette ligne de trésorerie est basée sur l'euribor 3 mois + 0,51 %. Pour information, au 23/01/2026 : 2,023% annuel.

CHAPITRE 67 : Charges exceptionnelles

Prévision d'une somme de 300 000 € au compte 678 pour les dégrèvements de factures sur les exercices antérieurs.



		CA 2024 au 31/12/24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 67	Charges exceptionnelles	76 695 €	182 638 €	204 776 €	300 000 €

CHAPITRE 68 : Provisions

Pour créances douteuses : (pour impayés)

Pour 2026, il est proposé une provision sur le compte 6817 de 576 500 euros (5% de la RI appelée de l'exercice 2026).

Nb : Une reprise de provisions ouverte au compte 7865 « Reprises sur provisions pour risques et charges financiers » a été effectuée en 2025 pour un montant de 65 459 € pour la partie non ordonnateur (CC Canaux et Forêt et Val de Sully).

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 68	Provisions	1 091 000 €	219 381 €	571 500 €	576 500 €

Pour ce qui est du montant de virement à la section d'investissement = 0 €, il s'agit de la différence entre les recettes et les dépenses d'exploitation.

TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION :

	CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL DEPENSES D'EXPLOITATION	12 826 639 €	14 710 722 €	15 749 422 €	15 954 550 € (hors virement à la SI)

RECETTES D'EXPLOITATION : 15 954 550 €

CHAPITRE 70 : Produits de services : 12 045 500 € soit -1,22% par rapport au BP 2025.

70612 : Redevance d'enlèvement des ordures ménagères :

11 530 000 € au compte 70612 pour la REOM 2026, dont 576 500 € provisionnés au compte 6817 pour les restes à encaisser au titre de 2026.

297 238 € pour les sommes provisionnées SICTOM « non-ordonnateur » des 2 Communautés de communes Canaux et Forêts et Val de Sully pour les années 2017, 2018 et 2019.

200 000 euros de "recettes dégrèvements" pour équilibrer les dépenses, 200 000 euros au chapitre 67 en dépenses de fonctionnement.

Compte 7088 : Autre produits de l'activité annexe / Revente de matériaux :

500 000, 00 € prévus pour un réalisé attendu de 2025 de 498 613 €.

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 70	Produits des services	11 334 068 €	11 750 445 €	12 194 284 €	12 045 500 €

CHAPITRE 74 : Dotations et participations

Compte 7478 : Recettes Eco-organismes : 1 820 000 € (1 330 000 € au BP 2025 et 1 794 095 € au CA 2025 (CA estimé)).

Compte 74718 : Subvention destinée à l'équilibre de la section d'exploitation : 1 232 627 € : cette subvention sera reprise lors de l'affectation du résultat 2025.



Envoyé en préfecture le 03/02/2026
 Reçu en préfecture le 03/02/2026
 Publié le 03.02.2026
 ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

A noter une régularisation SYCTOM pour 3 500 €.

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 74	Dotations et participations	1 594 209 €	1 905 570 €	1 330 000 €	3 058 777 €

CHAPITRE 77 : Produits exceptionnels : chapitre supprimé dans le plan comptable général.

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 77	Produits exceptionnels	66 686 €	10 304 €	3 792 €	0 €

CHAPITRE 78 : Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions : – 26,85 % par rapport au BP 2025.

Pour créances douteuses :

En ce qui concerne le compte 7817, il a été décidé de provisionner pour la partie ordonnateur à hauteur de 386 000 €.

Pour le compte 7865 : 297 338 € pour la partie non-ordonnateur (CC Canaux et Forêt et Val de Sully 2017 à 2019).

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 78	Reprise sur amort., dépréciations et provisions	164 214 €	65 459 €	934 197 €	683 338 €

TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION :

	CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL RECETTES D'EXPLOITATION	16 273 282 €	13 853 605 €	17 992 284 €	15 954 550 €

DEPENSES D'INVESTISSEMENT : 7 255 436 €

Plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Montants en M€	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	24-30
Dépenses d'équipement	0,17	0,51	3,12	4,08	1,09	0,89	0,27	0,27	10,2
Subv. + FCTVA	-0,03	-0,02	-0,07	-1,15	-0,60	-0,16	-0,13	-0,04	-2,2
TOTAL NET	0,1	0,5	3,0	2,9	0,5	0,7	0,1	0,2	8,1

Les projets sont notamment les suivants :

- **Dépenses d'équipement** : projets considérés comme amortis en moyenne sur 7 ans,
- **Achat bacs emballages – abris bacs** : 207 000 € et 38 000 € respectivement,
- **Nouvelle déchèterie** : 2,4 M€, attente des offres issues du marché,



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03.02.2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

- Colonnes enterrées et semi enterrées pour 275 000 €,
- Biodéchets dont composteurs : 185 000 €,

CHAPITRE 16 : Remboursement d'emprunts :

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 16	Remboursement d'emprunts	357 672 €	454 711 €	765 361 €	799 000 €

CHAPITRE 020 : Dépenses imprévues : supprimées à compter du 1er janvier 2026.

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 020	Dépenses imprévues	0,00 €	0,00 €	200 000,00 €	0 €

CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles : 747 000 € répartis comme suit :

Compte 21813 : Colonnes en apport volontaire : acquisition de colonnes OMR + génie civil : prévision de 275 000 €,

Compte 21815 : Collecte en porte-à-porte OMR : acquisition bacs emballages : prévision de 207 000 €,

Compte 21816 : Fourniture installation Agencement d'Abris Bacs : 38 000 €,

Compte 2188 : Autres immo.corp. : 190 000 € (composteurs).

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 21	Immobilisations corporelles	454 751 €	3 074 857 €	4 578 341 €	747 000 €

CHAPITRE 23 : Immobilisations en cours :

Déchèterie de Sully sur Loire (2.4M€)

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL 23	Immobilisations corporelles	9 160 €	0 €	3 701 205 €	2 993 422 €

TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

		CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		454 751 €	3 074 857 €	4 578 341 €	7 255 436 €

RECETTES D'INVESTISSEMENT : 7 255 436 €

Les recettes d'investissements comprennent notamment :

- **FCTVA :** 16.404 % : 79 106 €
- **Emprunt :** 3 240 875 €



- Subvention d'équipement : **appel à projet** : 643 828 euros (solde du montant total du soutien, soit 70%).

TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT :

	CA 2024 au 31 12 24	CA 2025 au 31/12/25	BUDGET + DM 2025	BUDGET 2026
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	1 429 799 €	4 755 697 €	9 756 909 €	7 255 436 €

Vu les orientations budgétaires 2026 présentées ci-dessus,
Plus personne ne désirant prendre la parole, Monsieur KUTZNER, le Président, a clos le débat.
Entendu le rapport présenté par Monsieur Renaud COLIN, 1^{er} Vice-Président,
Sur proposition de la Commission des finances,
Sur proposition du Bureau syndical,

Le Comité syndical, après en avoir débattu,
A l'unanimité par 38 voix Pour,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires préalable au vote du budget primitif 2026.

Fait et délibéré en séance le 02 février 2026.

Pour extrait certifié conforme

Le Président,

Philippe KUTZNER

Indications des voies et délais de recours :

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet :

- *d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou son affichage.*
- *d'un recours gracieux et/ ou demande préalable auprès du syndicat.*

Votre recours gracieux et/ ou demande préalable donnera donc lieu à un examen par nos services :

- *votre interlocuteur sera Monsieur NOUVEL Benjamin, Directeur général des services.*
- *si votre demande donne lieu à une décision explicite de rejet avant l'expiration d'un délai de deux mois, vous disposerez d'un délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision à compter de sa notification devant le Tribunal Administratif.*
- *si votre demande ne donne pas lieu à une réponse, une décision implicite de rejet en résultera au terme d'un délai de deux mois. A l'expiration de ce délai, vous disposerez alors d'un nouveau délai de deux mois pour exercer un recours pour excès de pouvoir contre ladite décision devant le Tribunal administratif.*



Envoyé en préfecture le 03/02/2026

Reçu en préfecture le 03/02/2026

Publié le 03. 02. 2026

ID : 045-254500226-20260202-02_2026-DE

Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du code de justice administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes qui demeurent en Guadeloupe, Guyane, à la Martinique, à la Réunion, à Saint Barthélemy, à Saint-Martin, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Polynésie française, dans les Iles Wallis-et-Futuna, en Nouvelle Calédonie et dans les Terres australes et antarctiques françaises et les personnes qui demeurent à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal administratif.

Coordonnées :

Tribunal administratif d'Orléans

28, rue de la Bretonnerie

45057 Orléans Cedex 1

Téléphone : 02 38 77 59 00

Courriel : greffe.ta-orleans@juradm.fr

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 3 février 2026 Et publication le : 3 février 2026